

## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL****N°C-202211-154****Du 2 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Étaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 7

Date de la convocation 26 octobre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET: AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIEN COLLEGE A JOYEUSE : INSCRIPTION AU CONTRAT REGION 2022/2026**

La médiathèque intercommunale à Joyeuse est le site principal du réseau lecture publique du territoire Beaume Drobie.

Cette médiathèque est actuellement située dans une partie d'un bâtiment appartenant à la commune (Résidence Jallés). Ces locaux sont mis à disposition par la commune à la communauté. La commune vendant ce patrimoine à un tiers, elle a demandé la sortie de la médiathèque pour le 31 décembre 2022.

Parallèlement la Communauté de Communes est désormais propriétaire des bâtiments de l'ancien collège à Joyeuse. La restructuration de l'ancien collège dont la réflexion est en cours, permettra d'accueillir dans un premier temps, le pôle d'innovation des métiers d'art, le centre médico-social du Département et la médiathèque.

L'urgence de la situation (déménagement au 31 décembre 2022) oblige la réalisation de 2 tranches de travaux pour la médiathèque dans les locaux de l'ancien collège :

- Tranche 1 en 2022 : Aménagement provisoire dans la salle de technologie. Les travaux sont estimés à 62 000 € HT.

- Tranche 2 en 2024 : Aménagement définitif dans le bâtiment de la cuisine et du réfectoire. Les travaux sont estimés à 400 000 € HT.

Le Président propose d'inscrire le projet global d'aménagement de la médiathèque dans les locaux de l'ancien collège à Joyeuse dans le contrat Région 2022/2026.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Jean François THIBON, Matthieu SALEL, Nadine PIERRARD TEYSSIER), décide de :

**Acter** le projet global d'aménagement de la médiathèque dans les locaux de l'ancien collège à Joyeuse,  
**Approuver** le budget prévisionnel des travaux d'aménagement de la médiathèque,  
**Inscrire** le projet global d'aménagement de la médiathèque dans les locaux de l'ancien collège à Joyeuse dans le contrat Région,  
**Autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFEREIX**  
Président

**GONTIER Philippe**  
Secrétaire de séance

